

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-2

Objet : Projet d'éducation musicale DEMOS - Présentation et phase préparatoire.

Rapporteur: Mme FILIPPETTI

La Ville de Metz fait de l'éducation artistique et culturelle un pilier de sa politique culturelle. A travers ses institutions comme la Cité musicale ou par des dispositifs propres tels que celui des résidences d'artistes en établissements scolaires, son objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux jeunes messins d'être au contact des artistes et d'être sensibilisés à une discipline artistique dès leur plus jeune âge.

Dans ce cadre, le partenariat impulsé par la Ville de Metz et sa Cité musicale avec la Philharmonie de Paris va permettre la mise en œuvre d'un orchestre de jeunes à travers le projet DEMOS. Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (initié, porté et déployé par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris) s'adresse à des enfants, âgés de 7 à 12 ans, résidant dans des quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville, et qui, pour des raisons économiques, culturelles et sociales, n'ont pas accès à la pratique de la musique classique. Par ce projet ambitieux d'une durée de trois ans, il s'agit de lutter contre les mécanismes de reproduction sociale. DEMOS a pour but d'enrichir ainsi le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine de la musique classique et de favoriser leur insertion sociale. Ce dispositif se base sur une pédagogie innovante axée sur la pratique collective : les enfants, mobilisés par des centres sociaux qu'ils fréquentent, suivent 4 heures d'atelier par semaine, hors temps scolaire. Ils travaillent par groupe de 15, encadrés par deux intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, "dumistes" et/ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en tutti, et se produiront sur scène en fin d'année. La force et la viabilité du projet tient à l'alliance assez inédite entre le milieu culturel et le champ social.

Après l'avoir initié en 2010 en Île-de-France (avec 4 orchestres), la Cité de la musique-Philharmonie de Paris a mis en œuvre une seconde étape en 2012 avec 8 orchestres dont 4 en région (Aisne et Isère). L'évaluation réalisée tout au long de ces deux phases a montré que plus de 50% des enfants s'inscrivaient dans un conservatoire après avoir bénéficié pendant 3 ans de ce dispositif. Leurs résultats scolaires comme leur comportement ou leur estime d'eux-mêmes s'en sont trouvés très sensiblement améliorés. Soucieux de l'évolution de l'éducation artistique et de son ouverture au plus grand nombre, le Ministère de la Culture et de la

Communication a fait le choix d'apporter son soutien au développement national de DEMOS. Ainsi, en 2016, 1,5 million d'euros seront consacrés par l'Etat à la création de 10 orchestres dont Metz. D'ici 2017, l'objectif est de déployer 30 orchestres, soit 3 000 jeunes concernés (Mulhouse, Strasbourg, Nice, Montpellier, Châtellerault, Clermont-Ferrand, Lille, Maubeuge, Besançon, Beauvais, Saint-Quentin, Nantes, Saint-Nazaire, Avignon, Yvelines...). Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports apporte également sa contribution chaque année.

Au plan local, l'Orchestre National de Lorraine se propose de porter le dispositif DEMOS sur le territoire messin (quartiers de Borny, de Metz-Nord/Patrotte, du Sablon et de Bellecroix) ainsi qu'en Moselle-est. Ce sont 120 jeunes (8 groupes de 15 enfants) n'ayant jamais pratiqué la musique qui vont être accompagnés et soutenus durant 3 années, en bénéficiant d'ateliers artistiques bihebdomadaires, de regroupements orchestraux mensuels, de prêts d'instruments et d'expériences musicales diverses (visites, concerts, rencontres ...). Ils seront sélectionnés, sur la base du volontariat par les structures sociales qu'ils fréquentent dans leur quartier.

Autour d'un coordinateur territorial recruté spécifiquement, une trentaine d'intervenants issus des territoires seront formés aux outils pédagogiques et sociaux de ce dispositif. Ils seront accompagnés, en tant que de besoin, durant l'ensemble du projet, par les pédagogues de la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris et les équipes support (institutionnels, administratifs et budgétaires). L'ONL sera associé à des centres sociaux de ces mêmes quartiers messins (Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix, Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny, Action Sociale du Bassin Houiller, Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour et l'AMIS) pour le suivi des enfants et pour assurer la relation avec les parents, régulièrement associés au projet (via notamment des réunions et des ateliers de pratique musicale).

Le budget annuel global du projet est évalué à un maximum de 350 000 €. Il comprend la rémunération des intervenants et opérateurs, l'achat des instruments mis à disposition des enfants et l'ensemble des dépenses pédagogiques, logistiques et structurelles (transport, coordination, accompagnement...). La Philharmonie de Paris apportera une contribution d'environ 50 % du coût total, la CAF de la Moselle s'est engagée à apporter un accompagnement structurant, le Conseil Départemental de la Moselle assurera la coordination des territoires associés du Bassin Houiller, et les collectivités de ce territoire interviendront de façon conjointe avec le Département pour apporter un financement minimum de 50 000 €.

Pour sa part, la Ville de Metz entend intervenir à hauteur de 30 000 € (10 000 € au titre de la Culture, 10 000 € au titre de la Politique de la Ville et 10 000 € au titre de la Jeunesse). D'autres cofinancements (Région Grand-Est, contrats Politique de la Ville, Fondations, Caisse des Dépôts, réserves parlementaires, etc...) sont en cours de négociation ou de mobilisation.

Le plan de financement définitif fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal de décembre prochain ; toutefois, la mobilisation des 60 enfants messins ainsi que le recrutement et la formation des intervenants sont à programmer dès octobre 2016, un premier rassemblement devant être réalisé en décembre 2016 pour permettre la tenue des premiers ateliers en janvier 2017.

Ainsi, pour mettre en œuvre cette phase préparatoire (octobre à décembre 2016), il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation financière en faveur de l'ONL et des Centres Sociaux d'un montant total de 18 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Vu la volonté de la Ville de Metz de permettre l'accès à la culture pour tous et notamment aux enfants des quartiers les plus éloignés de certaines pratiques artistiques,

Vu l'intérêt, la qualité et la pertinence du dispositif DEMOS construit et porté par la Philharmonie de Paris,

Vu la proposition de l'Orchestre National de Lorraine-Cité musicale de Metz de mettre en œuvre le dispositif DEMOS à Metz et en Moselle,

Vu les mobilisations partenariales en cours,

Vu la nécessité de préparer ce projet dès octobre 2016,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens N°15C0061 entre la Ville de Metz et le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine adoptée par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2015,

Vu les conventions d'objectifs et de moyens, N°16C0036 entre la Ville de Metz et l'ADACS adoptée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, N°16C0020 entre la Ville de Metz et la MJC de Borny adoptée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, N°16C0062 entre la Ville de Metz et l'ASBH adoptée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, N°13C0144 entre la Ville de Metz et le CACS Lacour adoptée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCEPTER la proposition de l'ONL-Cité musicale de Metz de mettre en œuvre le dispositif DEMOS à Metz et en Moselle ;

D'APPROUVER la réalisation de la phase préparatoire (octobre à décembre 2016) de ce dispositif ;

D'ATTRIBUER une subvention de 12 000 € à l'ONL-Cité musicale de Metz afin de contribuer en partie à la prise en charge des stages et formations des intervenants artistiques, à l'acquisition d'instruments et équipements ainsi qu'aux premiers rassemblements des enfants ;

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 € à chacune des associations de quartiers partenaires qui seront mobilisées dès cette phase de préparation du projet :

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny
- Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour (Metz Nord - Patrotte)

D'ACCOMPAGNER opérationnellement ces acteurs au cours de la phase préparatoire ;

DE SOLICITER les partenariats territoriaux compétents pour les quatre phases programmées (préparation en 2016 puis réalisation en 2017, 2018 et 2019) ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires et l'ONL ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du dispositif.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°15C0061

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise en date du 29 septembre 2016,

D'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine, représenté par Hacène LEKADIR, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 28/05/2014,

D'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la mise en place sur le territoire messin du dispositif DEMOS, l'Orchestre National de Lorraine s'est proposé de porter ledit projet notamment sur le plan financier. Aussi, la convention 2015-2017 d'objectifs et de moyens n°15C0061 signée le 15 avril 2015 par la Ville de Metz en faveur de du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine encadrant un budget pour les années 2015-2017 doit être modifiée en conséquence.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE

Parmi les missions et priorités de l'Orchestre National de Lorraine listés dans l'article 1 de la convention 2015-2017 d'objectifs et de moyens n°15C0061, il est ajouté l'objectif suivant pour 2016 :

- L'Orchestre National de Lorraine s'engage à porter le dispositif DEMOS sur le territoire messin (quartiers de Borny, de la Patrotte, du Sablon et de Bellecroix).

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

La rédaction de l'article 3-1 (Engagement financier de la Ville de Metz et modalités de règlement) de la convention 2015-2017 d'objectifs et de moyens n°15C0061 est modifiée comme suit :

Pour l'année 2016 et afin de financer en partie la prise en charge des stages et formations des intervenants artistiques et l'acquisition d'instruments et équipements, la Ville de Metz apportera une subvention de 12 000 € à l'Orchestre National de Lorraine. Par ailleurs, elle

accompagnera l'Orchestre National de Lorraine dans la phase de préparation et de mise en œuvre du dispositif DEMOS de septembre à décembre 2016.

Elle sera créditée au compte ouvert au nom du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine, selon les procédures comptables en vigueur, sur présentation du budget prévisionnel et de la programmation artistique de l'exercice en cours.

La subvention communale pour l'année 2016 s'élève à un montant total de 1 950 650 €.

ARTICLE 3

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens susvisée et de son avenant demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour le Syndicat Mixte de
L'Orchestre National de Lorraine,
Le Président :

Hacène LEKADIR

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

Dominique GROS

AVENANT N°4

16C0036



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2016-2018

entre LA VILLE DE METZ

et l'association ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS
CULTURELLES ET SOCIALES

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 février 2016 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi (1^{er} semestre 2016)
- Avenant n°2 en date du 28 avril 2016 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016
- Avenant n°3 en date du 7 juillet 2016 pour le versement d'une subvention pour le financement de la fête de quartier de Metz-Bellecroix

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 29 septembre 2016 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales représentée par son Président, Monsieur Ahmed LOUKILI, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association », et domiciliée : 13 rue de Toulouse, 57070 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

A partir d'octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique. A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre national de Lorraine, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, sera au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

AVENANT N°4

16C0036

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la première phase du dispositif DEMOS, dont les ateliers démarreront en janvier 2017, l'Association s'engage à constituer, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, le groupe de quinze enfants qui participera au dispositif pendant 3 années sous la coordination de l'ONL, structure culturelle porteuse du dispositif DEMOS. Afin d'établir un suivi effectif du groupe, la structure déléguera un animateur-terrain qui suivra les enfants pendant les ateliers, les répétitions et en dehors des temps consacrés au projet. Par ailleurs, l'association s'attachera à optimiser les bénéfices éducatifs des ateliers dans la vie du quartier : relations avec les familles, relations avec les autres intervenants éducatifs...

Une convention pluriannuelle, précisant plus spécifiquement le rôle et les engagements de chacun des partenaires sera par ailleurs signée avant la fin de l'année 2016.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2016, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2016, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **1 500 €** pour missionner un animateur-référent qui sera formé et qui travaillera à l'implantation du projet dans le quartier de Metz-Bellecroix, par des actions de sensibilisation destinées aux enfants et des temps de rencontres avec les familles, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS.

Compte tenu des subventions précédemment versées, la subvention totale de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à **102 069 €**, le solde qui sera versé à l'Association s'élève à **1 500 €**.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenir, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Président,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Ahmed LOUKILI

Margaud ANTOINE FABRY

AVENANT N°3

16C0020



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2016-2018

entre LA VILLE DE METZ

et l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE METZ-BORNY

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 février 2016 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi (1^{er} semestre 2016)
- Avenant n°2 en date du 28 avril 2016 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 29 septembre 2016 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny représentée par sa Présidente, Madame Anne-Marie GIORGI, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 10 rue du Bon Pasteur, 57070 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

A partir d'octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique. A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Lorraine, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, sera au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

AVENANT N°3

16C0020

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la première phase du dispositif DEMOS, dont les ateliers démarreront en janvier 2017, l'Association s'engage à constituer, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, le groupe de quinze enfants qui participera au dispositif pendant 3 années sous la coordination de l'ONL, structure culturelle porteuse du dispositif DEMOS. Afin d'établir un suivi effectif du groupe, la structure délèguera un animateur-terrain qui suivra les enfants pendant les ateliers, les répétitions et en dehors des temps consacrés au projet. Par ailleurs, l'Association s'attachera à optimiser les bénéfices éducatifs des ateliers dans la vie du quartier : relations avec les familles, relations avec les autres intervenants éducatifs...

Une convention pluriannuelle, précisant plus spécifiquement le rôle et les engagements de chacun des partenaires sera par ailleurs signée avant la fin de l'année 2016.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2016, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2016, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **1 500 €** pour missionner un animateur-référent qui sera formé et qui travaillera à l'implantation du projet dans le quartier de Metz-Borny, par des actions de sensibilisation destinées aux enfants et des temps de rencontres avec les familles, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS.

Compte tenu des subventions précédemment versées, la subvention totale de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à **150 340 €**, le solde qui sera versé à l'Association s'élève à **1 500 €**.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en quatre exemplaires originaux)

La Présidente,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Anne-Marie GIORGI

Margaud ANTOINE FABRY

AVENANT N°10

13C0144



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2013-2016

entre LA VILLE DE METZ

et l'association CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ET SOCIALE GEORGES LACOUR

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 19 décembre 2013 pour le versement de l'acompte de subvention 2014
- Avenant n°2 en date du 22 mai 2014 relatif au versement du solde de la subvention de fonctionnement 2014
- Avenant n°3 en date du 18 décembre 2014 relatif au versement de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2015
- Avenant n°4 en date du 30 avril 2015 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2015
- Avenant n°5 en date du 24 septembre 2015 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis
- Avenant n°6 en date du 29 octobre 2015 pour le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire 2015
- Avenant n°7 en date du 17 décembre 2015 pour le versement de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2016 et prolongation d'un an de la convention triennale initiale
- Avenant n°8 en date du 25 février 2016 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi (1^{er} semestre 2016)
- Avenant n°9 en date du 28 avril 2016 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 29 septembre 2016 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour représentée par sa Présidente, Madame Sophie REIMERINGER, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 6 rue Yvan Goll, 57054 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

AVENANT N°10

13C0144

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a prolongé jusqu'en 2016 la convention triennale d'objectifs et de moyens 2013-2015 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

A partir d'octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique. A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Lorraine, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, sera au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la première phase du dispositif DEMOS, dont les ateliers démarreront en janvier 2017, l'Association s'engage à constituer, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, le groupe de quinze enfants qui participera au dispositif pendant 3 années sous la coordination de l'ONL, structure culturelle porteuse du dispositif DEMOS. Le groupe sera constitué de jeunes issus du Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour et de l'Association Messine Interfédérale et Solidaire située à Metz-Nord/ Patrotte.

Afin d'établir un suivi effectif du groupe, l'Association délèguera un animateur-terrain qui suivra les enfants pendant les ateliers, les répétitions et en dehors des temps consacrés au projet. Par ailleurs, l'Association s'attachera à optimiser les bénéfices éducatifs des ateliers dans la vie du quartier : relations avec les familles, relations avec les autres intervenants éducatifs...

Une convention pluriannuelle, précisant plus spécifiquement le rôle et les engagements de chacun des partenaires sera par ailleurs signée avant la fin de l'année 2016.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2016, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2016, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **1 500 €** pour missionner un animateur-référent qui sera formé et qui travaillera à l'implantation du projet dans le quartier de Metz-Nord/Patrotte, par des actions de sensibilisation destinées aux enfants et des temps de rencontres avec les familles, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS.

Compte tenu des subventions précédemment versées, la subvention totale de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à 109 724 €, le solde qui sera versé à l'Association s'élève à **1 500 €**.

AVENANT N°10

13C0144

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le
(en quatre exemplaires originaux)

La Présidente,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Sophie REIMERINGER

Margaud ANTOINE FABRY



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2016-2018

entre LA VILLE DE METZ

et l'association ACTION SOCIALE DU BASSIN HOUILLER

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 février 2016 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi (1^{er} semestre 2016)

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 29 septembre 2016 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Action Sociale du Bassin Houiller, son Président, Monsieur Sébastien GOEURY, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,

et domiciliée : Place Sainte-Barbe 57800 COCHEREN

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

A partir d'octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique. A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Lorraine, Philharmonie de Paris- Cité de la Musique) et la Ville, sera au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

AVENANT N°2

16C0062

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la première phase du dispositif DEMOS, dont les ateliers démarreront en janvier 2017, l'Association s'engage à constituer, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, le groupe de quinze enfants qui participera au dispositif pendant 3 années sous la coordination de l'ONL, structure culturelle porteuse du dispositif DEMOS. Afin d'établir un suivi effectif du groupe, la structure déléguera un animateur-terrain qui suivra les enfants pendant les ateliers, les répétitions et en dehors des temps consacrés au projet. Par ailleurs, l'association s'attachera à optimiser les bénéfices éducatifs des ateliers dans la vie du quartier : relations avec les familles, relations avec les autres intervenants éducatifs...

Une convention plurianuelle, précisant plus spécifiquement le rôle et les engagements de chacun des partenaires sera par ailleurs signée avant la fin de l'année 2016.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2016, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2016, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **1 500 €** pour missionner un animateur-référent qui sera formé et qui travaillera à l'implantation du projet dans le quartier du Sablon, par des actions de sensibilisation destinées aux enfants et des temps de rencontres avec les familles, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS.

Compte tenu des subventions précédemment versées, la subvention totale de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à **46 910 €**, le solde qui sera versé à l'Association s'élève à **1 500 €**.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en quatre exemplaires originaux)

Le Président,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Sébastien GOEURY

Margaud ANTOINE FABRY